ABC LOK
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 500 EUROS
SIEGE SOCIAL: 11 RUE DE CHARCOT 93150 LE BLANC MESNIL
R.C.S 908 851 512

PROCES-VERBAL

De l'assemblée générale extraordinaire du 16 janvier 2026

L'an deux mille-vingt six le 16 janvier à 10 heures trente, les associés de la société, se sont sur convocation du Président en date du 10 juin 2026 .

L'assemblée est présidée par Monsieur PALA Joseph Veli en qualité de président détenant cent pour cent des actions.

Le président constate que tous les associés sont présents, à savoir :

- Monsieur PALA Joseph propriétaire de 500 actions

Total des actions présentes ou représentées : 500 actions soit la totalité du capital social.

Le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- les A.R. des lettres de convocation;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires;
- le rapport du président;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Transfert de siège social
- Changement d'activité
- Augmentation de capital
- Pouvoir pour effectuer les formalités légales ;

PJ

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats. Un échange de vues intervient.
Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 61 rue de LYON 75012 PARIS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

_.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de changer l'activité : Négoce, Achat vente de tous produits non réglementés, location de matériel

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

_.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale décide d'augmenter le capital à 30 000.00 euros par incorporation de réserves

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 30.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Fait Paris
Le 16 janvier 2026